

PROCES-VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-huit, le neuf octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 4 octobre 2018

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Rémy TOULLIC, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND,

Absents : Marion SICOT, Catherine LOCKWOOD, Corinne SCHUCHARD, Dominique GUEGO, Loïc GUILLOU, Annyvonne LE COQ,

Absentes excusées : Camille GEFFROY, Armelle ANDRÉ

Procuration : Chantal LE GRATIET à Rémy TOULLIC

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 9 Votants : 10

Secrétaire de séance : Joël LE BIHAN

Était également présente : Corinne PHILIPPE – Adjointe Administrative principale 1ère classe

18h39 Arrivée de Catherine LOCKWOOD et Corinne SCHUCHARD

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Rémy TOULLIC, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Catherine LOCKWOOD, Corinne SCHUCHARD,

Absents : Marion SICOT, Dominique GUEGO, Loïc GUILLOU,

Absentes excusées : Camille GEFFROY, Armelle ANDRÉ

Procurations : Chantal LE GRATIET à Rémy TOULLIC

Annyvonne LE COQ à Corinne SCHUCHARD

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 11 Votants : 13

18h50 Arrivée de Dominique GUEGO et Loïc GUILLOU

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Rémy TOULLIC, Joël LE BIHAN, Michel LE GRAND, Catherine LOCKWOOD, Corinne SCHUCHARD, Dominique GUEGO, Loïc GUILLOU,

Absente : Marion SICOT,

Absentes excusées : Camille GEFFROY, Armelle ANDRÉ

Procurations : Chantal LE GRATIET à Rémy TOULLIC

Annyvonne LE COQ à Corinne SCHUCHARD

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 13 Votants : 15

2018-08-01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2018,

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

18h39 : Arrivées de Catherine LOCKWOOD et Corinne SHUCHARD

2018-08-02 – AVIS SUR LE PROJET AMENAGEMENT ET EXTENSION DU PORT DE PLAISANCE – DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : M. le Maire

Par arrêté préfectoral du 20 juillet 2018, une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale relative à l'aménagement et l'extension du port de plaisance a été ouverte du 27 août 2018 au 28 septembre 2018.

M. le Maire rappelle les travaux d'aménagement du port de plaisance, dont l'objectif est d'optimiser à terme les capacités d'accueil du port sur le plan terrestre et maritime.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des principales observations formulées dans cette enquête publique.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article R214-8,
- Vu l'arrêté préfectoral du 20/07/2018 portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'acter les travaux d'aménagement et d'extension du port,
- d'émettre un avis favorable sur le dossier d'enquête publique.

18h50 : Arrivées de Dominique GUEGO et Loïc GUILLOU

2018-08-03- DECISION MODIFICATIVE N° 2 : PORT DE PLAISANCE

Rapporteur : M. le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 2 abstentions (Corinne SCHUCHARD et Annyvonne LE COQ) et 13 voix pour d'adopter les opérations budgétaires suivantes :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 67 compte 673 + 900 €
Titres annulés (sur exercices antérieurs)

Chapitre 011 compte 6257 - - 900 €
Réceptions

Investissement

Dépenses

Chapitre 21 compte 2135 + 500 000 €

Installations générales-agencements-aménagements

Chapitre 21 compte 2131 + 1 000 000 €
Bâtiments

Recettes
Chapitre 16 compte 1641 + 1 500 000 €
Emprunts en euro

2018-08-04-AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL :
Construction d'un boulodrome – Avenant n° 1 au lot n°13- Aire de Jeux,
Rapporteur : M. CORDON Loïc

Après avoir entendu l'expose de M. CORDON,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise Paysage Pépinières du Guillord en application de la délibération du conseil municipal du 09 octobre 2018,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise Paysage Pépinières du Guillord dans le cadre des travaux relatifs à la construction du boulodrome.

Attributaire : Paysage Pépinières du Guillord

Marché initiale : lot n°13 Aire de Jeux

Montant du marché initial : 8 816,68 € H.T. soit 10 580,02 € T.T.C.

Avenant – montant du marché : 576,24 € H.T. soit 691,49 € T.T.C.

Nouveau montant du marché 9 392,92 € H.T. Soit 11 271,51 € T.T.C.

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rattachant pour leur exécution.

2018-08-05-AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL :
Construction d'un boulodrome – Avenant n° 1 au lot n°10 - Électricité,
Rapporteur : M. CORDON Loïc

Après avoir entendu l'expose de M. CORDON,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise AM-ELEC en application de la délibération du conseil municipal du 09 octobre 2018,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise AM-ELEC dans le cadre des travaux relatifs à la construction du boulodrome.

Attributaire : AM-ELEC

Marché initial : Lot 10 Électricité

Montant du marché initial : 8 787,58 € H.T. soit 10 545,10 € T.T.C.

Avenant – montant du marché : 1 138,68 € H.T. Soit 1 366,42 € T.T.C.

Nouveau montant du marché 9 926,26 € H.T. soit 11 911,51 € T.T.C.

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rattachant pour leur exécution.

2018-08-06- REALISATION D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE INTERGENERATIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Rapporteur : M. le Maire

L'opération d'aménagement d'un espace intergénérationnel a reçu l'accord de subvention de l'Etat – Réserve Parlementaire - de la Région, du programme Europe Feader Leader, du Département dans le cadre du contrat de territoire, de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
	Montant €	Financeurs	Montant €
Construction d'un boulodrome couvert	270 600 €	Département contrat de territoire	104 621 €
Mise en place de structures ludiques pour les enfants	40 000 €	Réserve parlementaire	14 500 €
Aménagement espace intergénérationnel (city stade + aménagement paysager)	102 300 €	EPCI	30 000 €
Maîtrise d'œuvre cabinet d'architecte	22 100 €	Région contrat de partenariat	36 210 €
		Europe-Feader-Leader	64 000 €
		Commune	185 669 €
TOTAL DEPENSES HT	435 000 €	TOTAL DES RECETTES	435 000 €

Le Conseil Municipal a décidé (quand) de valider le projet et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de solliciter la subvention dans le cadre du Contrat de Territoire,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à supporter toutes modifications du plan de financement.

19h46 : Départ de Patricia LE FICHOUX

2018-08-07-APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES AU 1^{ER} JANVIER 2018 : Le Forum de Trégastel, Le Transfert de la taxe de séjour, Le Transfert de la voirie communautaire

Rapporteur : M. CORDON Loïc

VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,
VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communes du Hauts Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ;
VU l'arrêté préfectoral fixant les statuts de Lannion-Trégor-Communauté au 1er janvier 2018 et notamment l'article 6,
CONSIDERANT le rapport, approuvé par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 25 septembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 2 abstentions (Joël LE BIHAN et Chantal LE GRATIET) :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées du 25 septembre 2018 annexé à la présente délibération dont les conclusions portent sur :
 - l'évaluation définitive concernant « Le Forum de Trégastel », telle que présentée page 3 du rapport ;
 - l'évaluation définitive du transfert de la taxe de séjour telle que présentée page 3 à 5 du rapport.
 - l'évaluation définitive du transfert de la voirie d'intérêt communautaire sur le territoire de l'ex-c de la Presqu'île de Lézardrieux, telle que présentée pages 5 et 6 du rapport.
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

2018-08-08- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES AU 1^{ER} JANVIER 2018 : Partie dérogatoire

Rapporteur : M. CORDON Loïc

VU l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts,
VU les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant fusion de Lannion-Trégo Communauté et des Communes du Hauts Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ;
VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 fixant les statuts de Lannion-Trégor-Communauté au 1er janvier 2018,

CONSIDERANT le rapport, approuvé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 25 septembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le rapport « procédure dérogatoire » de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 septembre 2018 annexé à la présente délibération pour les dispositions qui concernent la commune dont les conclusions portent sur le Bonus Sapeurs Pompiers Volontaires.

- d'approuver le montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2018 calculées en tenant compte du rapport du 25 septembre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

19h55 : Départ de Joël LE BIHAN

2018-08-09- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES SPORTS,

Rapporteur : M. CORDON Loïc

M CORDON informe les membres du Conseil Municipal de la demande de LTC - le CIAS qui sollicite l'utilisation de la salle des sports dans le cadre de « Cap sports » chaque jeudi et donne lecture de la convention de mise à disposition .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer cette convention de mise à disposition à titre gratuit avec LTC.

La convention pourra être reconduite chaque année par tacite reconduction.

Convention jointe en annexe.

2018-08-10- LANNION TRÉGOR COMMUNAUTÉ : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS,

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire, donne lecture aux membres du conseil municipal du rapport d'activités 2017 ainsi que les comptes administratifs de Lannion-Trégor-Communauté. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable sur ce rapport d'activité 2017.

2018-08-11- INFORMATIONS DIVERSES

Corinne SCHUCHARD a présenté un rapport sur les politiques culturelles de Lannion Trégor Communauté. Il semblerait que ce rapport ait été transmis en mairie, sans suite.

Dominique GUEGO demande une explication sur le règlement de la balayeuse de LTC. M. CORDON, informe que suite à l'augmentation substantielle décidée par LTC (de 32 € 26 / l'heure à 94 € 37 puis ramené à 72 € 12) ce service est suspendu ; en outre LTC ne disposent pas des outils nécessaires permettant la vérification effective des factures produites.

Le service reprendra lorsque des bases clairement établies et acceptées par les communes seront mises en place par LTC.

Loïc CORDON informe qu'une commission infrastructures-urbanisme-environnement aura lieu le 29 octobre prochain dans le cadre de la réception du boulodrome de l'Espace «Le Cèdre Bleu ». Les associations utilisatrices sont conviées à une réunion le 15 octobre prochain afin de prendre connaissance des modalités d'utilisation de ce nouvel équipement.

Un Conseil Municipal aura lieu en novembre. Le dernier conseil de l'année est prévu le 18 décembre 2018.

Cérémonie 11 novembre 2018

- 9h30 Messe à Pleumeur Gautier
- 10h45 Rassemblement à la Mairie

- 11h 00 cérémonie patriotique
- 11h45 Vin d'honneur suivi d'un repas à la salle Georges Brassens

Exposition sur la guerre 14-18 du 7 au 10 novembre 2018 à la salle de l'Ermitage.

Rémy TOULLIC demande qu'une délégation se déplace à Kermouster pour y déposer une Gerbe le 11 novembre au Cimetière de Kermouster en hommage des hommes tombés pour le France.

Remerciement de l'équipe du film qui s'est déroulé sur la commune.

La séance est levée à 20h40

